





V2 - 3 mars 2016

## Incitativité de l'aide FEDER / courrier à l'Autorité de Gestion

Le <u>principe général</u> pour l'éligibilité temporelle des dépenses des fonds européens est le <u>dépôt du dossier</u> de demande auprès de l'autorité de gestion <u>avant l'achèvement de l'opération</u> (avant la date de la remise du PV d'achèvement).

Toutefois, dans de nombreux cas, la règle d'incitativité s'applique :

lorsque le projet porte sur un <u>domaine concurrentiel</u>, c'est à dire que l'aide octroyée procure un avantage au détriment d'autres porteurs qui auraient pu en bénéficier et lorsqu'une opération intervient dans le secteur concurrentiel (la Commission européenne a une interprétation extensive de ce secteur, exemple : pépinière d'entreprises, centre culturel, infrastructures sportives...).

Dans ce cas, la <u>demande d'aide doit être déposée avant le commencement de l'opération</u> afin de justifier de l'effet incitatif (sans cette aide le projet ne pourra être réalisé).

Attention : cette règle s'applique quelle que soit la nature juridique du porteur de projet Concrètement,

Pour assurer l'effet incitatif de l'aide européenne dans le cadre des régimes d'aides d'État, sans préjuger de l'application ou pas de ces régimes d'aide à l'issue de l'instruction du dossier et par prudence, il est préférable qu'un courrier soit adressé à l'autorité de gestion, service gestion des programmes européens, avant tout début du projet sous peine de rendre le projet inéligible.

# Ce courrier est donc nécessaire dans le cas où le projet est prêt à démarrer alors que le dossier de demande d'aide FEDER n'a pas encore été déposé.

Le **début du projet s'entend comme tout début d'engagement juridique sur le projet** (marché notifié, bon de commande, devis signé, première facture, contrat avec un prestataire sollicité sur le projet présenté, etc.).

#### C'est la date de réception par l'autorité de gestion qui fait foi.

La demande doit être reçue par l'organisme auprès duquel la subvention est sollicitée; ainsi la règle de prendre en compte la date de réception de la demande auprès d'un autre premier cofinanceur, utilisée sur la période de programmation 2007-2013, n'est plus valable avec les nouveaux régimes d'aides d'État.

#### Les éléments suivants doivent figurer dans la demande :

- Nom de l'entreprise
- Taille de l'entreprise (effectifs + chiffres d'affaires et total bilan)

Attention, à remplir également dans le cas d'une collectivité :

La « taille » est déterminée en fonction de la population de la collectivité et de son budget annuel :

Est considérée comme une grande entreprise : si +5000 habitants ou + 10 millions euros budget

Est considérée comme une PME : si -5 000 habitants ou - 10 millions euros budget

- Description du projet
- Date de début du projet
- Date de fin du projet
- Localisation du projet
- Liste des coûts du projet (= nature des différents postes de dépenses présentés)
- Type d'aide sollicitée (subvention)
- Montant du financement public estimé nécessaire
- Montant de l'aide FEDER sollicitée

Le formalisme du courrier n'importe pas, tant que ces éléments y figurent. Toutefois vous trouverez en page suivante un « modèle type » accompagné de l'attestation de dépôt à pré-remplir.

Le dossier de demande d'aide FEDER dûment complété devra contenir également ces informations.

Madame la Présidente du Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées Hôtel de Région- Site de Montpellier A l'attention du **Service Gestion des Programmes Européens** 201, avenue de la Pompignane 34064 MONTPELLIER CEDEX

Montpellier, le (date)

Objet : Demande de financement Européen au titre du FEDER 2014-2020. Référence : rappeler le nom de l'Approche Territoriale Intégrée

PJ: Attestation de dépôt

Madame la Présidente.

Nous avons le plaisir de vous informer que nous déposerons très prochainement un dossier de demande d'aide FEDER complet de (nom du porteur de projet) pour l'action (nom de l'action) pour un montant FEDER de .... €.

Vous trouverez ci-dessous les éléments relatifs à cette demande :

- Nom du porteur de projet : .....
  - <u>Taille de la structure porteur de projet :......</u>(voir annexe 1)
- Description du projet : ......
- Date de début et de fin du projet : du // au //
- ➤ Localisation du projet : ......
- <u>Liste des coûts du projet</u>: voir budget joint. (dépenses par poste, ressources par financeur) (Présenter les différents postes de dépenses avec les montants en annexe du courrier)
- > Type d'aide : subvention
- Montant du financement public estimé nécessaire pour le projet : .......

Vous remerciant de l'attention que vous portez à notre dossier, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

# Annexe 1 : Descriptifs des postes de dépenses

Poste de dépenses	Montants en €

...

### Annexe 2 : Définition de la taille de l'entreprise (vaut aussi pour les collectivités)

Référence: annexe 1 du RGEC n°651/2014)

Effectifs et seuils financiers définissant les catégories d'entreprises

- 1. L'entreprise est qualifiée de **PME** lorsqu'elle occupe moins de 250 personnes et dont le chiffres d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ;
- 2. L'entreprise est qualifiée de **petite entreprise** lorsqu'elle occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaire n'excède pas 10 millions d'euros ;
- 3. L'entreprise est qualifiée de **micro entreprise** lorsqu'elle occupe moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaire n'excède pas 2 millions d'euros.

Au-delà de ces seuils, la structure doit être considérée comme une grande entreprise.

Pour les collectivités, les mêmes seuils s'appliquent.

Le nombre de personnes doit être appréhendé comme le nombre d'habitant sur le territoire de la collectivité. Le chiffre d'affaire comme le montant du budget annuel.

Par conséquent, la grande majorité des collectivités doivent être considérée comme <u>des</u> grandes ent<u>reprises</u>.



de la Région.





Formulaire à compléter par le porteur et à transmettre avec le courrier justifiant de l'incitativité de l'aide

Indiquer l'adresse postale du porteur de projet

# Attestation de réception de votre courrier justifiant de l'incitativité de l'aide

Porteur du projet (organisme ou particulier) :	
Représentant légal (nom, prénom, coordonnées) et fonction :	
sollicite une subvention européenne du FEDER FSE (rayer la mention inutile) d'un montant de :	
€	
pour réaliser le projet intitulé :	
Votre courrier justifiant de l'incitativité de l'aide est parvenu dans mes services en date du	
(apposer le cachet de la Région et tampon d'arrivée) :	
Ainsi vous pouvez commencer l'opération à compter de cette date.	
NB : Par commencement il faut entendre, tout premier engagement juridique, notification des marchés publics, devis signés « bons pour accords »	
Cela ne préjuge en aucune manière de l'obtention de la subvention qui ne pourra être instruite qu'à compter du dépôt du dossier de demande d'aide FEDER FSE IEJ.	

ATTENTION : l'opération ne doit pas être terminée avant la date du dépôt du dossier de demande auprès